



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence

3ème année

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)

parcours Economie et société

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Licence

3ème année

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)

parcours Economie et société

est composée comme suit :

- M. THEVENIN JEAN-MARC, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme BOUBAY-PAGES MICHELLE, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme CHEVALIER HELENE, PROFESSEUR AGREGÉ
- M. QUEROL FRANCIS, MAITRE DE CONFERENCES

-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2022



Pour le Président, et par délégation,
La Directrice Générale des Services Adjointe
de l'Université Toulouse 1 Capitole
Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

Agnès ALALINARDE